

AMBT: Académie Municipale de Billard de Tarbes

Règlement Intérieur



Ecole Jules Ferry
Rue André Breyer
65000 TARBES

Table des matières

Article 1 : Adhésion à l'AMBT.....	2
Article 2 : Rôles au sein de l'AMBT.....	2
Article 3 : Tarifs pour la cotisation annuelle.....	2
Article 4 : Règles de la salle du club.....	2
Article 5 : Achat de fournitures.....	3
Article 6 : Tournois internes.....	4
Article 7 : Compétitions FFB (Fédération Française de Billard).....	4
Article 8 : Sanctions disciplinaires.....	4
Article 9 : Communication des informations du club.....	4

Article 1 : Adhésion à l'AMBT

Pour pouvoir accéder aux locaux de l'AMBT et utiliser les billards, tout adhérent doit s'acquitter de la cotisation annuelle. Elle comprend une part club (fixée lors de l'assemblée générale annuelle) et une part licence obligatoire au profit de la FFB (Fédération Française de Billard). Elle confère le statut de membre de l'AMBT au joueur. Pour les membres de l'AMBT mineurs, le contact du responsable légal sera requis.

Article 2 : Rôles au sein de l'AMBT

- **Membre** : Tout joueur ayant payé la cotisation annuelle est membre de l'AMBT. A ce titre, le code de la porte d'entrée de la salle du club lui est fourni et il peut se rendre dans ladite salle librement durant les horaires d'ouverture (accès illimité).
- **Compétiteur** : Tout membre souhaitant participer aux compétitions de la Fédération Française de Billard (FFB) et ayant informé le bureau (en particulier le directeur sportif) au moment de son adhésion/renouvellement.
- **Invité** : Les membres de l'AMBT peuvent occasionnellement inviter des joueurs extérieurs au club. Ces invités sont sous la responsabilité du membre de l'AMBT qui les accompagne et qui aura donc pour rôle de faire respecter les règles de la salle du club. Les mêmes règles sont applicables à toute personne présente au sein des locaux de l'AMBT, quel que soit son rôle.

Article 3 : Tarifs pour la cotisation annuelle

Les tarifs de la cotisation annuelle sont revus annuellement et votés lors de l'Assemblée Générale. Se référer au compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année en cours pour le détail et au tableau d'affichage dans les locaux de l'AMBT.

Article 4 : Règles de la salle du club

- Règles de vie :
 - Les règles de savoir vivre en communauté s'appliquent dans le club : politesse, courtoisie et respect.
 - L'intérieur des locaux de l'AMBT est non-fumeur
 - Il est interdit de s'asseoir sur les billards
 - Il est interdit de poser de la nourriture et/ou des boissons sur les billards
 - Il est interdit de manger/boire au-dessus des billards
 - **Le lavage des mains est obligatoire avant de jouer au billard**
 - Il est impératif de signaler aux membres du bureau tout défaut/endommagement identifié au sein des locaux.
- Accès à la salle AMBT :
 - L'accès à la salle se fait par code. Le code est partagé avec les membres du club s'étant acquittés de la cotisation annuelle. Il ne doit pas être fourni aux invités.
 - Eteindre toutes les lumières et ventilateurs en quittant la salle. Penser à fermer l'ensemble des fenêtres et à replacer les vis de verrouillage des crémones en quittant la salle.
 - Verrouiller la porte en quittant la salle.

- Matériel mis à disposition :
 - L'AMBT met à disposition des membres des jeux de billes (libre, 3 bandes, pétanque et pool, présents sur le tapis de chaque billard et/ou dans les placards), des queues (sur les emplacements à accès libre aux murs et sur les supports) et des accessoires (2 râteliers, jeux de 5 quilles, gabarits pour tracer les billards, crayons, bleus, tableau dans la salle du fond, triangles).
 - Une cireuse à billes est également mise à disposition. Se référer au mode d'emploi affiché.
- Nettoyage du matériel :
 - Les joueurs doivent passer un coup d'aspirateur sur le billard systématiquement en fin de partie (sauf si un autre membre prend la suite immédiatement après)
 - Les joueurs doivent nettoyer les billes avec le chiffon microfibre avant de les ranger dans leur étui. Les joueurs sont priés d'utiliser régulièrement la cireuse et le polish.
- Rangement du matériel :
 - Rangement des billes sur le tapis du billard (pour rester à la bonne température avant la prochaine partie), dans leur boîte avec chiffon
 - Repositionnement de la couverture isolante sur le billard après nettoyage.
- Durée de partie en cas d'affluence : **limité à 1h30**
- Règles de la buvette :
 - Pour le confort des membres de l'AMBT et leurs invités, une buvette est mise à disposition par l'AMBT.
 - Le responsable de la buvette a la charge de l'approvisionnement en boissons.
 - Les règles applicables à tous les membres sont affichées à la buvette.
 - Tous les membres de l'association souhaitant utiliser la buvette sont tenus à respecter les consignes qui y sont affichées.
- Horaires : L'accès à la salle est ouvert 24H/24H à tous les membres, à l'exception des événements suivants :
 - Cours/formations : Les billards sont réservés pour les cours/formations
 - Compétitions : En cas de compétition hébergée dans la salle du club (généralement les samedi), les billards sont réservés aux compétiteurs.
- Entretien des locaux et toilettes:
 - Chaque joueur se doit de laisser la salle et/ou les toilettes dans l'état de propreté dans lequel il l'a trouvée.
 - Le remplacement des tapis et l'entretien technique de la salle (éclairages, aspirateur, etc.) sont gérés par le Responsable Fournitures et Entretien. La détection d'un défaut doit donc lui être remontée.

Article 5 : Achat de fournitures

L'AMBT propose un service de commandes groupées pour les fournitures suivantes :

- Bleus
- Gants
- Procédés
- Polo officiel aux couleurs de l'AMBT

Tout membre de l'AMBT souhaitant s'approvisionner en fournitures doit contacter le Responsable

Fournitures.

Article 6 : Tournois internes

Tous les membres de l'AMBT peuvent, s'ils le souhaitent, participer au(x) tournoi(s) interne(s) organisés par le club. L'objectif de ce(s) tournoi(s) est d'encourager la rencontre entre tous les membres de l'AMBT et de créer des moments de partage.

Article 7 : Compétitions FFB (Fédération Française de Billard)

- Tout membre de l'AMBT peut, s'il le souhaite, participer à des compétitions organisées par la FFB.
- Inscription aux compétitions : L'inscription aux compétitions se fait via une demande au directeur sportif, qui centralise ces inscriptions ou en autonomie via le site de la ligue Occitanie (lien : <https://ligue-occitanie-billard.fr/>) en ayant son numéro de licence à disposition.
- Tenue officielle : polo officiel aux couleurs de l'AMBT et tenue demandée dans le code sportif établi par la FFB. **Les jeans et pantalons de survêtement sont interdits en compétition.**
- Les membres de l'AMBT inscrits en compétitions ont le devoir de participer à l'encadrement des compétitions hébergées dans la salle de l'AMBT pour :
 - L'arbitrage
 - Le marquage des scores
 - Le rôle de Directeur de Jeu.

Article 8 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner des sanctions disciplinaires prononcées par le bureau :

Manquement	Sanction
Dégradation volontaire du matériel ou des locaux	Exclusion du club
Agression physique/violence	
Vol de matériel	
Non-respect de la durée de partie en cas de forte affluence	Avertissement
Incivilité	

Tout autre acte jugé grave par le bureau et/ou multiples récidives pourront entraîner l'exclusion du club de l'auteur des faits.

Article 9 : Communication des informations du club

Les vecteurs de communication suivants sont utilisés au sein de l'AMBT :

- Le tableau d'affichage dans la salle du club
- Le groupe WhatsApp « AMBT – Infos Billard »
- La page Facebook « Académie Municipale de Billard de Tarbes »
- Le site internet du club : <https://billard-tarbes.fr>

Les informations communiquées sont principalement :

- Les informations pratiques concernant la vie du club (contacts, tarif de la cotisation)
- Les événements de la vie du club (assemblées, repas, tournois interne, etc.)
- Les compétitions prévues dans nos locaux, avec l'inscription des arbitres/marqueurs
- Les résultats de l'ensemble des compétitions auxquelles participent les membres de l'AMBT.